

CREDIT D'INVESTISSEMENT DE CHF 30'000.- TTC DESTINE A UNE ETUDE PERMETTANT DE PRECISER LA FAISABILITE ARCHITECTURALE DE LA FUTURE INFRASTRUCTURE CULTURELLE ET SOCIALE « LA RUCHE » SISE DANS LE PLAN LOCALISE DE QUARTIER N°2 DIT « CHERPINES » A PLAN-LES-OUATES

Vu le Plan Directeur de quartier des Cherpines adopté en octobre 2013 par le Conseil d'Etat ;

Vu l'image directrice issue de la Maîtrise d'œuvre Urbaine des Cherpines (MOEU) validée en 2014,

Vu le PLQ N° 30'087 portant sur la deuxième partie des Cherpines, en attente du lancement de l'enquête technique par le Canton, intégrant dans son dessin un équipement socio-culturel dit « La Ruche » sur la future place des Cherpines, à cheval sur le territoire des deux communes, (Plan-les-Ouates et Confignon),

Vu la future cession gratuite aux communes de Plan-les-Ouates et de Confignon, des parcelles de la future place des Cherpines intégrées à ce PLQ, comme indiqué dans le règlement du PLQ N° 30'087,

Vu les besoins sociaux et culturels des deux communes dans un quartier qui devrait accueillir environ 10'000 habitants,

Vu la validation le 15 septembre 2022 de la programmation de « La Ruche » par les conseils administratifs de Confignon et de Plan-les-Ouates,

Vu la nécessité d'identifier la taille, la volumétrie et de connaître la morphologie par rapport à la place des Cherpines du bâtiment dit « La Ruche »,

Vu le besoin d'estimation des coûts de réalisation et des coûts de fonctionnement de cette infrastructure en fonction du programme déterminé,

Vu le besoin de connaître son phasage et sa durée de construction,

Vu la volonté de mener une étude conjointe entre les deux communes sur une infrastructure de portée intercommunale et symbolique et de co-financer à hauteur de 50% pour chaque commune ladite étude,

Vu l'exposé des motifs comprenant l'ensemble des éléments techniques et financiers relatifs à cette opération,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Vu le préavis favorable de la commission de la culture et communication (CCC) conjointe avec la commission sociale, sport, santé et vie associative (CSSV) du 7 mars 2023,

Vu le préavis favorable de la commission constructions et équipements (CCE) du 14 mars 2023,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

D E C I D E

à la majorité simple

Par 18 oui, 0 non et 1 abstention sur 19 CM présents

1. D'accepter la réalisation d'une étude de faisabilité architecturale de la future infrastructure culturelle et sociale « La Ruche » aux Cherpines.
2. D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit d'engagement de CHF 30'000.- TTC, destiné à son financement.
3. De comptabiliser la dépense brute prévue de CHF 30'000.- dans le compte des investissements 32.529, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Confignon, dans le patrimoine administratif.
4. De consolider cette somme conjointement au crédit d'engagement qui sera présenté ultérieurement pour la réalisation de l'objet relatif à cette délibération. Au cas où cette étude ne serait pas suivie d'une réalisation, ce crédit d'engagement sera amorti au moyen d'une annuité, dès l'année de la décision de non-réalisation.



Le Président : Félicien MAZZOLA



La Secrétaire : Nicole ROEHRICH